

Troisième question. — Un prêtre peut-il d'avance bénir des médailles (par exemple en faisant les 5 bénédictions pour remplacer les 5 scapulaires) et les distribuer aux fidèles *in globo*, supposé que ceux-ci ont déjà reçu l'imposition de ces scapulaires ?

Réponse. — Affirmativement.

Quatrième question. — Le décret nous dit que la face de cette médaille devra porter l'image de N.-S. Jésus-Christ montrant son Sacré Cœur et au revers celle de la Ste Vierge. Or, sur la médaille du Cœur Eucharistique, Notre-Seigneur laisse voir son Cœur. Est-ce la même chose ?

Réponse. — Oui, c'est la même chose, car sur cette médaille est gravée l'image de Notre-Seigneur avec son divin Cœur. Cette décision est approuvée par le Saint-Père lui-même. L'image du Cœur *tout seul* ne remplirait pas les conditions. Par conséquent, la médaille du Cœur Eucharistique, ayant au revers Notre-Dame du Perpétuel-Secours, bénite à cet effet, peut remplacer, sans aucun doute, les différents scapulaires.

Chronique diocésaine

— o —

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, M. l'abbé Philéas Turcot a été nommé curé de Saint-Bernard.

— Lundi, le 25 mars, en la fête de l'Annonciation, a eu lieu, dans la chapelle de la Maison-Provinciale des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, à Limoilou, une cérémonie de Vêture et de Profession religieuse.

Ont revêtu le saint Habit :

Mlles Marguerite-Marie Rheault, dite Sœur Marie-Imelda, de Saint-Remi (Portneuf) ; Joséphine Bureau, dite Sœur Marie de l'Annonciation, de Saint-Benoît-Labre (Beauce) ; Emma Rancourt, dite Sœur Saint-Edmond, de Saint-Benoît-Labre ; Fleur-Agathe Blouin, dite Sœur Sainte-Mélanie, de Saint-Jean, I. O. ; Délia Jean, dite Sœur Jeanne d'Arc, de Saint-Philippe de Néri (Kamouraska) ; Joséphine Garant, dite Sœur Saint-Eusèbe, de Saint-Malachie (Dorchester) ; Eva Bérubé, dite Sœur Marie du Divin-Cœur, de Saint-Philippe de Néri (Kamouraska).

Ont prononcé leurs premiers Vœux : Sœur Saint-Augustin,